



Rennes, le 28 avril 2015

Communiqué de presse

## **Mardi 28 avril : Journée mondiale de la santé au travail, des efforts à faire en direction des salariés en Bretagne.**

"Il existe un lien entre la baisse du taux de syndicalisation et l'augmentation de la part des revenus les plus élevés dans les pays avancés durant la période 1980-2010. En réduisant l'influence des salariés sur les décisions des entreprises, l'affaiblissement des syndicats a permis d'augmenter la part des revenus constitués par les rémunérations de la haute direction et des actionnaires".

Cette analyse provient d'une étude du Fonds Monétaire International. Elle devrait pour le moins intéresser nos gouvernants et se traduire par des mesures permettant de renforcer l'existence du syndicalisme et des instances représentatives du personnel. Bien au contraire, le Gouvernement Valls poursuit inlassablement le détricotage du Code du Travail pour le seul plaisir du Medef. Il prétend améliorer le dialogue social alors qu'avec le projet de loi présenté au Conseil des Ministres, les conditions de travail et la prévention des risques professionnels sont mises à mal. Le CHSCT est par exemple affaibli dans ses moyens d'intervention et ses capacités d'analyse. Sans oublier que l'aspiration des salariés à travailler mieux est ignorée.

Dans une période où tout le monde affirme défendre la liberté d'expression, il serait paradoxal de vouloir museler la liberté d'expression des salariés. Nous avons de véritables défis à relever pour développer et améliorer les capacités des salariés à intervenir sur le travail et à faire respecter leur santé. Cela passe par des instances représentatives du personnel fortes, avec des élus efficaces.

Cette volonté est portée par la CGT Bretagne, ceci d'autant plus que les salariés de la région sont plus exposés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, notamment avec les troubles musculo-squelettiques qui sévissent dans le secteur agro-alimentaire.

Quelques données qui traduisent une souffrance qui s'aggrave dans le même temps que le chômage. Le nombre d'accident du travail chez les salariés du régime général est supérieur de 17% par rapport à la moyenne nationale, et, pour les maladies professionnelles, le taux est de 62% au dessus de la moyenne nationale\*.

Le modèle breton n'a pas que des vertus, et va à l'encontre d'un développement humain durable.

A l'occasion de cette journée mondiale de la santé au travail, la Cgt Bretagne appelle donc les élus de la Nation à mettre les discours en accord avec les pratiques, notamment en donnant de nouveaux droits aux salariés et en développant les moyens nécessaires pour faire vivre la culture de la prévention.

La Cgt Bretagne invite les salariés à s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail au quotidien et peser sur les choix qui les concernent. Elle les invite à se mobiliser, particulièrement le 1<sup>er</sup> Mai, dans les 22 rassemblements organisés sur la Bretagne.

\*source : rapport de l'observatoire régional de la santé

Le Secrétaire du Comité Régional

C.G.T. Bretagne

Thierry GOURLAY